

DECISION PAR SUBDELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

25, Bld Besson Bey 16023 ANGOULEME
Tél. 05 45 38 60 60 – Fax : 05 45 38 60 59

Direction Proximité - Conservatoire
N° 2021-D- 19

CONSERVATOIRE DE GRANDANGOULEME : CONVENTION DE TUTORAT PEDAGOGIQUE AVEC LE POLE ALIENOR D'AQUITAINE - ETUDIANTE SOPHIE BOUTEILLE

Le PRESIDENT de la COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION de GRANDANGOULEME,

- VU, le code général des collectivités territoriales,
- VU, la délibération n° 130 du conseil communautaire du 16 juillet 2020 portant délégation d'attribution du Conseil au Président,
- VU, l'arrêté n°33 du 11 aout 2020 de Monsieur le Président subdéléguant à Monsieur Gérard DESAPHY, en sa qualité de vice-président, une partie de ses attributions déléguées par la délibération sus-visée,

DECIDE

Article 1^{er} – Est approuvée la convention de tutorat pédagogique passée entre le Pôle Aliénor d'Aquitaine, le conservatoire de GrandAngoulême et l'étudiante Sophie BOUTEILLE, pour l'accueil dans les locaux du conservatoire de ce stagiaire du Pôle Aliénor d'Aquitaine, actuellement en préparation du diplôme d'État de professeur de musique.

Article 2 – Dans le cadre de sa formation, le stagiaire est confié par le Pôle Aliénor à Monsieur Alejandro SERNA ACERA, professeur d'enseignement artistique du conservatoire, afin qu'il assure un tutorat pédagogique. Le conservatoire met à disposition les moyens matériels et humains nécessaires au bon déroulement du tutorat.

Article 3 – La session de formation est prévue du 1^{er} décembre 2020 au 30 juin 2021.

Article 4 – Monsieur le directeur général des services et Monsieur le trésorier de la communauté d'agglomération sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

Angoulême, le 11 février 2021

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le **12/02/2021**
Publié ou notifié,
Le **12/02/2021**